SP1. Plan déchet 2009-2013, quel bilan à ce jour ?

M. Cédric BOURILLET, chef du service Prévention des nuisances et qualité de l'environnment - DGPR/MEDDE

La DGPR élabore et met en oeuvre des politiques relatives à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des pollutions chimiques, biologiques ou radioactives mais aussi aux diverses atteintes à l'environnement (bruit notamment) ; à la prévention des risques naturels (inondations notamment) ou de ceux liés à l'activité humaine et à la sécurité des ouvrages hydrauliques ; aux conditions d'évaluation de la qualité écologique des sols ; à la gestion des déchets (prévention, valorisation et traitement) ; à l'évaluation des risques que représentent les OGM pour la santé et l'environnement.

M. Bruno GENTY, président - FNE

France Nature Environnement rassemble 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement dans des centaines de commissions de concertation du niveau local au niveau national. Résolument engagée dans une démarche d'échange et de construction avec les pouvoirs publics et tous les acteurs concernés, France Nature Environnement conduit une action de lobbying visant une meilleure prise en compte de l'environnement par la législation nationale, européenne et internationale, et veille au respect du droit de l'environnement. FNE développe, avec ses associations membres, une action de sensibilisation, d'information et d'éducation en direction du plus grand nombre.

M. Bruno LECHEVIN, président - Ademe

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il a pour missions de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Ses domaines d'intervention sont variés : énergie, air, bruit, déchets, sites et sols pollués, management environnemental.

M. Gérard MIQUEL, président du Conseil national des déchets

Le Conseil national des déchets (CND) créé par décret du 5 juillet 2001 peut être interrogé par le ministre chargé de l'Environnement sur toute question portant sur les déchets, leur production, leurs impacts, les moyens de prévention afin de réduire leur production, etc. Le Conseil national des déchets donne aussi des avis concernant les projets de textes législatifs ou règlementaires, assure le suivi de la mise en œuvre des orientations de la politique de gestion des déchets, en particulier telles qu'elles sont définies par les directives européennes et par les lois y afférentes.

M. Michel SPONAR, chargé de mission à la direction générale de l'environnement- Commission européenne La Commission européenne a pour mission de promouvoir l'inérêt général de l'Union européenne. Pour cela, elle participe au processus de prise de décision, en particulier en présentant des propositions de lois européennes, en veillant à la bonne application des Traités et des Lois européennes, et en développant des politiques communes et exécute les budgets.